

LA PERTE DE CONFIANCE DES CITOYENS FRANÇAIS ENVERS LES ELUS MINE LA DEMOCRATIE

Corruption contre nation

Eric Halphen est magistrat français en disponibilité : il reprendra ses activités à partir de 2007. Actuellement, il est président du comité de parrainage de l'association française Anticor — association des élus républicains contre la corruption. Séverine Tessier, élue de la ville de Clichy (Hauts-de-Seine, région parisienne), est présidente d'Anticor. Ils ont publié une tribune qui fera date dans le quotidien français Libération (édition du 3 novembre 2006). Nous la reproduisons ci-dessous.

“Une récente étude du Cevipof (voir *Le Soir d'Algérie*, page corruption du 23 octobre 2006) sur la corruption et la démocratie révèle que 60 % des Français jugent leurs élus corrompus. Un tiers d'entre eux considèrent même que la corruption augmente. Ce "sentiment" reflète, hélas, en partie la réalité des affaires politico-financières défrayant la chronique...

En 2002, une autre étude révélait que la corruption des hommes politiques était le deuxième motif du vote Front national et expliquait aussi une grande partie de l'abstention. Pour peu qu'on se donne la peine de scruter attentivement la carte électorale, on observe d'ailleurs que la géographie de l'abstention et du vote extrême droite épouse celle des "affaires". S'il y a une incidence électorale à la corruption, la combattre devient donc une question politique.

Or, plusieurs événements électoraux récents nous ont donné une indication de la perte de crédibilité des élus aux yeux des citoyens. La réélection d'Alain Juppé, condamné pour prise illégale d'intérêt dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris, à 56 % au premier tour a marqué la victoire d'un autre candidat anonyme : l'abstention, qui fut de 56%. Un peu avant celle de Patrick Balkany à Levallois, avec 25 % seulement de participation... Quelle déduction pouvons-nous faire de ces indications ? Que font les élus pour démentir leur mauvaise réputation ? Comment rétablir la confiance perdue ?

On peut s'étonner que de tels signes de rejet de la politique ne suscitent pas encore l'attention qu'ils méritent auprès des candidats à l'élection présidentielle. Tous plus allants sur la lutte contre la délinquance ordinaire, à propos de laquelle ils réclament une "tolérance zéro", se font généralement discrets s'agissant de la délinquance en col blanc. Pis, ce sont leurs partis politiques dits "républicains" qui organisent le recyclage, et même pourraient-on dire "le recel" d'élus corrompus. Ceux-ci devant l'élection en redonnant une sorte de respectabilité que la justice a retirée à ces candidats. Ils justifient leur démarche en expliquant que les Français ont un seuil de tolérance élevé à la corruption, aidés en cela par des relais médiatiques qui n'hésitent pas à invoquer une

sorte de "prime à la casserole" dont bénéficieraient ces candidats douteux. Mais, dans la réalité, rien n'indique une plus-value électorale pour les corrompus.

On constate même l'inverse : une prime à la morale là où la problématique de la bonne gestion publique, de l'éthique, des nouvelles pratiques est vigoureusement portée par un candidat en campagne. Ce fut le cas à Paris où Bertrand Delanoë a rassemblé des électeurs au-delà de son camp partisan. Ce fut le cas en Polynésie où la victoire d'Oscar Temaru, incarnant l'antidote au système de corruption mis en place par le président sortant Gaston Flosse. Avec une participation habituelle de 50 % lors de toutes les échéances électorales, celle-ci est montée à 80 % en 2004 pour faire échec à la corruption au cœur du débat public !

"L'intérêt particulier en position sociale confortable" contre l'intérêt général

Car les Français savent bien que la corruption des uns ne fait pas le bonheur des autres...

Or, l'enquête du Cevipof souligne que le seuil de "tolérance" à la corruption dépend de la situation sociale de l'électeur. En gros, plus on a un portefeuille bien garni, mieux on supporte la corruption des hommes politiques. De même, on s'aperçoit que les Français jugent moins sévèrement les petits passe-droits de la gestion locale tant qu'ils semblent "profiter" globalement à la qualité de vie collective. Cela renvoie à la théorie de La Boétie, dans son Discours sur la servitude volontaire, où le peuple aime son tyran tant que le soldé avantage-inconvenant reste excédentaire...

En revanche, les Français sont intraitables concernant les privilèges que s'octroient des élus ou la délinquance financière de leurs partis déjà confortablement lotis par la République. C'est dire combien cette analyse est révélatrice de l'état de dévoiement du suffrage universel, donc de la corruption de la démocratie elle-même. Elle pointe du doigt une désaffection très forte des couches populaires, en raison de leur perception de la corruption des politiques. Les chroniqueurs de tous bords se trompent

dans leurs interprétations, car ils occultent la majorité silencieuse de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas s'exprimer faute d'avoir le droit ou l'envie de voter.

Le problème de cette affaire est que ce sont eux qui auraient le plus intérêt à ce que la politique retrouve son intégrité pour œuvrer au service de l'intérêt général, et non de l'intérêt particulier d'une minorité en position sociale confortable.

Si l'on compare avec d'autres pays d'Europe, on s'aperçoit aussi que les citoyens votent plus, ont davantage confiance en leurs élus, tandis que les partis politiques bannissent ceux qui discréditent la fonction politique.

Il y a là une belle leçon à tirer. Si les partis politiques veulent retrouver leur crédibilité et sincèrement faire revenir aux urnes ceux

qui ne leur font plus confiance, ils doivent alors changer leur politique d'investissement et leurs pratiques. Concrètement, cela veut dire en premier lieu qu'ils doivent exclure de leurs rangs un élu définitivement condamné, qui doit d'ailleurs être inéligible à vie, sinon pourquoi un juge, un policier, un journaliste ou tout fonctionnaire devrait avoir un casier judiciaire vierge pour exercer ?

Par ailleurs, les citoyens doivent être associés à la prise de décision et au contrôle de gestion pour les sujets qui les concernent en ayant la possibilité de saisir les juridictions de contrôle financier que sont les chambres régionales des comptes et qui devraient devenir de véritables juridictions.

Ensuite, ce qu'on appelle le statut de l'élu, comme ensemble de

droits pour le détenteur d'un mandat électoral, doit devenir un contrat de mandat où les droits sont assortis à des obligations de restriction de cumul, de formation "aux bonnes pratiques", de transparence de patrimoine et de revenus, de bilan de mandat, etc.

En outre, il va sans dire que ces mesures ne changeront les pratiques qu'à condition d'accomplir une véritable révolution démocratique conjuguant la participation des citoyens à l'élaboration de contre-pouvoirs vérifiables et notamment de la justice.

Car, enfin, la leçon principale à méditer sur cette étude, c'est bien que le jugement électoral des Français est plus sévère que ne le sont les institutions. Il faut ainsi remettre les choses dans l'ordre juste, si l'on peut dire."

Les pays de l'OCDE renoncent à leur liste noire dans le cadre de la lutte contre le blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est-elle sur la bonne voie ? Si l'on en croit les critères du Groupe d'action financière (GAFI), organisme international chargé de veiller à la transparence financière mondiale, la réponse est oui.

La liste noire des pays considérés par le GAFI comme "non coopératifs" est close depuis le fin octobre. Dernier pays à y figurer, la Birmanie en a été retirée, le 13 octobre, au regard "du bon progrès dans l'implantation de son dispositif contre le blanchiment des capitaux", a déclaré le président du GAFI, Franck Swedolve.

Depuis 2001, 23 pays ont bénéficié d'une décision similaire dont le Nigeria, Nauru, les îles Cook, l'Indonésie, l'Ukraine, les îles Caïmans, les Bahamas, Israël et le Panama, qui ont, selon M. Swedolve, satisfait aux exigences de son instance. Pour être rayés de la liste noire, ces pays ont adapté leur cadre législatif aux normes internationales : identification de la clientèle, déclaration des opérations suspectes, supervision bancaire et cadre juridique anti-blanchiment.

Après les attaques du 11 Septembre, huit critères liés au financement du terrorisme avaient été ajoutés aux 40 recommandations dont l'application était exigée

pour faire partie du club des pays coopératifs.

Depuis sa création par le G7 en 1989, le GAFI, qui réunit 33 pays pour l'essentiel issus de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), n'a pas toujours eu la partie facile. Ses moyens sont faibles.

Dans le même temps, le Fonds monétaire international (FMI) ne lui facilite pas la tâche. L'organisation, qui représente la quasi-totalité des pays, doit veiller à des équilibres politiques prévalant parfois sur des impératifs anti-blanchiment. Certains membres du FMI estiment que la sanction n'est pas le meilleur moyen pour inciter à coopérer. Le FMI a ainsi imposé au GAFI, sous les pressions chinoise et russe, qu'il ne passe plus de nouveaux pays en revue.

Un membre du service anti-blanchiment français, Tracfin, ajoute que "l'examen des flux suspects conduit encore souvent vers des pays qui ont été retirés de la liste noire" du GAFI.

M. Swedolve concède que "la lutte contre le blanchiment pour le financement du terrorisme est une bataille permanente". Le blanchiment de l'argent sale est évalué par le FMI entre 600 et 1 500 milliards de dollars (470 et 1 177 milliards d'euros).

Le chef de l'Etat taiwanais est affaibli par un scandale de corruption

Le président taiwanais Chen Shui-bian traverse une période de grande turbulence alors que les accusations de corruption contre le chef de l'Etat et son épouse provoquent de nouveaux remous dans l'île. Depuis des mois, une partie de l'opinion demande la démission de M. Chen dont la popularité est au plus bas et les manifestations de rue se sont multipliées à l'automne pour le forcer à quitter son poste.

L'opposition taiwanaise, emmenée par le vieux parti du Kouomintang (KMT) a déposé, mardi 7 novembre 2006, une nouvelle motion afin de destituer le président dont l'épouse, Wu Shu-chen, a été inculpée, vendredi, pour corruption et usage de faux. Les procureurs reprochent à "la première dame" du pays d'avoir détourné 450 000 dollars d'une organisation contrôlée par le président et supposée financer des initiatives diplomatiques taiwanaises à l'étranger. Dès l'annonce de cette inculpation, M. Chen avait balayé "ces accusations (...) inacceptables", affirmant que ces sommes avaient servi à des "missions diplomatiques secrètes"... Les procureurs taiwanais estiment,

quant à eux, avoir réuni des preuves suffisantes pour accuser formellement le chef de l'Etat de corruption.

M. Chen a donc adopté une nouvelle stratégie de défense. Certes, il rejette les charges pesant contre lui et son épouse, mais il a promis sa démission si ces accusations s'avéraient fondées. "Je n'ai aucun désir de m'accrocher au pouvoir", a-t-il déclaré dimanche dans une allocution télévisée en direct. "Si la justice m'inculpe, je m'inclinerai", a-t-il ajouté. Puis, dans un mea culpa inattendu, il a reconnu avoir menti et utilisé de fausses factures pour utiliser des fonds. Mais pas à des fins personnelles : "J'ai menti et je m'en excuse, a-t-il dit, mais j'ai menti pour le bien de mon pays". Les relations, dégradées, de Taiwan avec Pékin, qui souhaiterait le départ de ce président enclin à déclarer une indépendance formelle vis-à-vis de la Chine continentale, lui servent à justifier l'utilisation de ces fonds secrets.

La République populaire s'efforce d'isoler Taiwan sur la scène internationale. Le gouvernement est donc contraint d'utiliser des caisses noires dans le cadre de missions dont les secrets, explique le prési-

dent, "doivent être emportés dans mon lit de mort"... Pour l'heure et en tant que président, il jouit d'une immunité lui permettant d'échapper à une condamnation. Les responsables du KMT et leurs alliés du Parti du peuple en premier (PPF), l'autre formation de l'opposition, ont donc lancé une troisième motion de défiance contre le président qui, en juin et octobre, avait déjà survécu à deux motions du même ordre.

Si jamais cette dernière était adoptée, un référendum sur l'avenir du président pourrait être organisé. Mais le texte présenté vendredi au Parlement devra être approuvé par 147 des 220 parlementaires.

Or, l'opposition n'occupe que 124 sièges. Le sort de M. Chen dépendra dans ce cas du comportement de certains députés de sa propre formation, le Parti démocratique progressiste (DPP).

La 12^e IACC au menu du "Soir Corruption" du lundi 27 novembre 2006

La 12^e Conférence internationale de lutte contre la corruption (IACC) vient de se tenir à Guatemala City (capitale du Guatemala, Amérique centrale) du 15 au 18 novembre 2006. Notre envoyé spécial à la 12^e IACC, Djilali Hadjadj, consacrera "Le Soir Corruption" du 27 novembre 2006 à cet événement.

LE DEBAT EST OUVERT
"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale
Le Soir d'Algérie - Espace "Corruption"
Maison de la presse,
1, rue Bachir-Attar, Alger
Fax : 021 67.06.56
Internet : soir_corruption@hotmail.com